

Rapport du MISE pour le plénum du 19 juin 2018

1. Ordre du jour du plénum.

Madame la présidente du Conseil Général, monsieur le président de la commune, madame et messieurs les conseillers communaux, madame et messieurs de l'administration, collègues du conseil général, représentant de la presse et membres du public, bonsoir.

Suite à son déménagement notre collègue Jean Carron a donné sa démission. Nous le remercions pour son engagement au sein du MISE et à la Vice-présidence de la commission Développement économique, du tourisme et de l'agriculture (DETA).

Pour le remplacer nous vous présentons M. Benoit Wiblé.

Benoît est né à Martigny en 1987, il y a grandi est fait toutes ses écoles. C'est en 2008, après 4 ans d'apprentissage de menuisier à Orsières qu'il déménage dans son mazot tout fraîchement rénové à la place de la chapelle à Branson. Homme de culture de par son père archéologue, c'est dans ses activités de musicien mais aussi de samaritain qu'il s'épanouit au contact de la population. Il est engagé dans l'organisation de la fête de la St-Ours à Branson mais aussi dans d'autres manifestations à but non lucratif comme la Oufparty (manifestation de vieux jeux d'ordi et de consoles) et aussi dans une future exposition de Lego.

Marié et papa de bientôt 2 enfants il désire s'impliquer plus dans la vie de sa commune pour l'aider au mieux et peut-être donner une vision différente, mais surtout représenter son village de cœur Branson.

Merci de lui faire bon accueil.

2. PV du 19.12.17

Pas de remarque.

3. Comptes 2017

Malgré une diminution des recettes de 5% par rapport aux comptes 2016, les comptes 2017 de la municipalité sont à qualifier de bons. Le bénéfice qui s'élève à Fr. 57'704.35 est conforme à celui budgété (Fr. 56'000), et ce, avec des amortissements en hausse de plus de 1.7 mios, par rapport au budget.

Pour les comptes des Services industriels, on constate également une diminution de 5% des recettes par rapport aux comptes 2016. L'attribution aux financements spéciaux de Fr. 228'911,58 est également conforme à celui budgété (Fr. 223'200.-) avec des amortissements supérieures de près de Fr. 560'000.- par rapport au budget.

Le MISE félicite la municipalité et les services industriels pour les résultats présentés.

Par contre, si le degré d'autofinancement est de 200.5% pour la municipalité et de 163.25 % pour les SI, ce n'est pas forcément une bonne nouvelle, car cela signifie que des projets pour près de 1.3 mios, nécessaires pour notre commune, n'ont pas été réalisés. (Fr. 6'014'800.00/ Fr. 4'717'742.11.)

En outre, si les projets non réalisés en 2017, le seront très certainement en 2018, alors que ceux prévus en 2018 ne pourront certainement pas tous voir le jour.... Nous ne mettons aucunement en doute les compétences des conseillers communaux, ils n'ont que deux bras, comme nous tous. C'est pourquoi, le MISE soutient la remarque faite par la Cogest, comme indiquée dans son rapport, soit que lors de la dernière année de législature, les conseillers communaux élaborent le premier budget de la législature suivante, et le soumettent lors de leur dernier plenum de décembre. La réorganisation de l'administration communale, avec notamment des chefs de services de haute qualité, doit permettre un continuum au niveau de chaque dicastère lors des changements de législature... Nous espérons donc une motion de la part de la Cogest pour le prochain plénum...

Le MISE remercie le conseil communal, et l'ensemble du personnel de l'administration communale pour le travail effectué en 2017.

4. Prorogations de crédit

Pas de commentaire.

5. Crédit supplémentaire de 260'000.- pour le réservoir de Buitonne.

Concernant le crédit supplémentaire de fr. 260'000.- du réservoir de Buitonnaz, le MISE a pris note du mécontentement des conseillers communaux et a eu la désagréable surprise de lire l'explication donnée par le Bureau RIBI. Les frais d'accès au chantier pour des véhicules nécessaires à la réalisation des travaux ainsi que les coûts annexes n'avaient pas été pris en compte dans leur totalité.

Quand, sur un projet global de près de 19 mios, il y a un surcoût de 52% pour une des premières tranches des travaux devant s'élever à Fr. 500'000.-, on ne peut raisonnablement se contenter d'attendre les éventuelles autres plus-values. Le MISE estime qu'il est nécessaire de faire réévaluer les autres objets du projet afin d'écarter au maximum des erreurs de cette ampleur. Pour financer ce dossier d'envergure, on se rappelle que les taxes facturées aux utilisateurs ont été augmentées, et ce, en se basant sur un coût de 19 mios. Il s'agit d'éviter qu'il n'y ait, d'ici quelques années, un manco dans le financement. A moins que la commune n'ait pris d'autres mesures pour éviter de futurs dépassements ou qu'elle n'ait reçu des garanties. Si c'est le cas, merci de nous les faire connaître.

Le MISE tient à féliciter le conseil communal pour la transparence dans la gestion de ce dossier, et l'obtention d'une réduction des honoraires du bureau RIBI et soutient la demande de crédit supplémentaire de Fr. 260'000.- pour que les travaux puissent débiter rapidement.

6. Statuts du CO

Le MISE a étudié les nouveaux statuts du Cycle d'orientation et n'a pas de remarque particulière à faire.

Nous recommandons d'accepter les statuts tels que présentés.

7. Postulat PLR, accès facilité aux services de l'administration.

Le souhait d'ouverture plus large des bureaux de l'administration communale est une préoccupation courante des villageois. Les activités professionnelles des citoyens ne permettent pas toujours l'accès aux bureaux communaux uniquement le matin. La création du bureau virtuel sur Internet est une grande avancée, mais elle n'est pas suffisante. Le contact visuel reste nécessaire dans certaines situations, pour exemple lors de l'établissement de papiers d'identité ou il est demandé au citoyen de se présenter personnellement au bureau de l'office de la population avec plusieurs documents.

L'ouverture des bureaux ne doit pas forcément être en fin de journée, mais pourquoi pas un samedi matin par mois, à l'instar de nombreuses communes environnantes. Une réflexion s'impose. C'est pourquoi le MISE soutient ce postulat.

8. Postulat PDC, évolution des missions de la Police municipales.

La volonté de définir une politique d'action de la police communale nous intéresse. Mais nous n'avons pas encore de recul sur l'action de la nouvelle dotation de la police, qui date d'un peu plus d'une année. Aucun constat concernant la situation actuelle de l'efficacité de la police face à la sécurité n'a été communiqué jusqu'à présent. De plus ce postulat reste très flou.

Nous ne soutenons pas ce postulat car la réflexion a été menée l'année passée par la police et il serait plus sage d'attendre un premier bilan après quelques années d'expériences.

Quelle que soit la stratégie ou la vision à long terme, que la police devra mettre en place pour assurer la sécurité, il nous importe qu'il n'y a pas que des éléments de sécurité à prendre en compte mais également d'accompagnement et de prévention liés au bien vivre ensemble dans une commune comme Fully.

Le MISE refuse ce postulat.

9. Divers

Nous avons appris la récente signature de la convention pour le Plan de développement régional "Fully destination Petite Arvine". Le MISE soutient les projets de développement agricole et la mise en valeur des produits de Fully et se réjouit de connaître plus en détails ce projet initié par la commission Grand Cru.

Pour le MISE, Vincent Günther, le 19 juin 2018